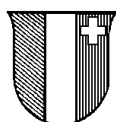


# LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 6, du 10 février 2023

Non soumis au référendum



**Décret  
concernant la recevabilité matérielle  
de l'initiative législative populaire cantonale « 1% pour le sport »**

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

vu l'article 40 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;

vu l'article 107 de la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 15 décembre 2021,

*décète :*

**Article unique** L'initiative législative populaire cantonale « 1% pour le sport », conçue sous la forme d'une proposition générale, est déclarée recevable.

Neuchâtel, le 24 janvier 2023

Au nom du Grand Conseil :

*La présidente,*  
C. CHOLLET

*Le secrétaire général,*  
M. LAVOYER-BOULIANNE